

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2015

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Denis AUGEZ - Henri BOUILLOUX - Michel CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Valérie GOUTTE-TOQUET - Philippe PACCARD.-Marylène WILLAUMEZ. - Gilles BERGER.

Valérie GOUTTE-TOQUET est désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 24 février 2015, après modification de la délibération portant sur l'aménagement « En Reculet » : il s'agit de la parcelle cadastrée 324 D 1876 et non de la parcelle 324 A 1876.

DIA Vente consorts Trichard.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Pierre Bouvard, Notaire à Priay, portant sur une parcelle bâtie (grange) située en zone U « Rue de la Croix Rousse » Le Noyer cadastrée :

- 048 A 279 (103m²)

Cette parcelle est vendue avec la parcelle cadastrée 048 A 273 (614m²) située en zone A et non soumise au droit de préemption.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur la DIA présentée.

Mr Emmanuel Darmedru n'a pas pris part à l'examen de ce point, ni au vote qui a suivi.

DIA Echange Limon

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, deux déclarations d'intention d'aliéner émanant de Maître Franck Lamberet, Notaire à Bourg-en-Bresse.

Ces demandes concernent un échange portant sur les parcelles situées à Rignat « En Reculet » et cadastrées :

-324 D 1892 (104 m²)

-324 D 1893 (116m²)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les DIA présentées :

Lavoir de Rignat :

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis favorable du Conseil D'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain sollicité par la Fondation du Patrimoine pour le projet du réaménagement du lavoir du ban de Cour à Rignat.

Cet avis est obligatoire du fait que le projet prévoit des aménagements extérieurs.

Plan de financement définitif salle polyvalente de Bohas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les dossiers de subvention pour le projet de la salle polyvalente ont été déposés auprès du Conseil Général et de la Préfecture.

Il précise qu'une subvention pourra être aussi demandée auprès de la Communauté de Communes, et que la commune a reçu une attestation de dossier complet au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, mais ne connaît pas à ce jour le montant exact attribué

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que le Conseil Général a décidé de pré-réserver à la commune une subvention de 150 000€ correspondant à un taux d'intervention de 15%.

Le coût de l'opération de la salle polyvalente est estimé à 949 500€ HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Acquisitions foncières	19 500	Autofinancement	330 000
Maîtrise d'œuvre	100 000	Emprunts	344 500
Travaux	714 000	Subvention de la Communauté de Communes	45 000
Voirie	110 000	Subvention du Conseil Général	150 000
Espaces Verts	25 500	Subvention de l'Etat au titre de la DETR	80 000
Total (hors acquisition foncières)	949 500	Total	949 500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches administratives et financières concernant ce programme de travaux.

Mobilier de Bohas : remerciements du Club Rencontres et Loisirs

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Club Rencontres et Loisirs qui remercie vivement la commune pour l'acquisition du mobilier neuf de la salle de Bohas.

Courrier de Mr Marc Morel

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Marc Morel, 142 Chemin de la Ravat, à Bohas, concernant l'article du progrès du 24 février, sur la hausse de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire confirme qu'il y'a eu une erreur dans l'article : En effet comme le constate Mr Morel, la taxe d'habitation est passée de 8.60% à 9%, ce qui correspond à 4.65% d'augmentation et non 0,4% comme l'indiquait le journal. Cette annonce dans le titre de l'article n'est pas de la responsabilité de la commune. En effet les titres des articles sont décidés par la rédaction du journal sans concertation avec la commune.

Monsieur le Maire rappelle comme souligné au précédent Conseil Municipal, que malgré cette hausse les taux d'imposition (taxes foncières et d'habitation) restent inférieurs aux taux pratiqués par les communes voisines, et qu'il convient également de prendre en compte la valeur des bases fiscales particulièrement faibles dans la commune de Bohas-Meyriat-Rignat.

Courrier de Mr Poilbout Xavier, à Chiloup.

Il est donné lecture du courrier de M Xavier Poilbout à Chiloup, 540 Chemin du Mollard qui soulève deux points d'insécurité dans le hameau de Chiloup :

- La vitesse excessive des automobilistes dans le hameau
- Le problème des chiens errants qui divaguent dans les propriétés des habitants.

Le Conseil Municipal propose concernant la vitesse de revoir la signalisation dans Chiloup : panneaux instaurant une zone 30, ou un affichage au sol...

Quant à la divagation des chiens, il en est de la responsabilité de chaque propriétaire de surveiller son animal.

Courrier de Mme Poulmais.

Mme Poulmais, habitant 95 Le Bau, à Charinaz, informe la Mairie que l'entreprise ayant effectué les travaux de réparation du toit de Charinaz a utilisé sa parcelle de terrain pendant la durée du chantier. Mme Poulmais aurait souhaité être avertie des travaux.

En effet, l'entreprise Bresse Toiture est intervenue pour la réparation du toit du four de Charinaz le Haut, en date du 26 mars, suite à la commande de la commune, mais n'a pas prévenue la commune de la date d'intervention. Monsieur le Maire prendra contact avec Mme Poulmais prochainement

Commission Environnement :

Suite à la dernière réunion de Conseil, Monsieur le Maire précise que la passation des marchés publics de la commission environnement a eu lieu et que les entreprises ont été retenues concernant : l'enlèvement et le tri des verres, le ramassage des ordures ménagères, la distribution de sacs jaunes, et le transport-traitement en centre de déchets.

Mise en place d'une signalétique des commerces, des entreprises et des agriculteurs.

Denis Augez présente le dossier réalisé par l'association « Entreprendre sur Bohas-Meyriat-Rignat », concernant la mise en place d'une signalétique des commerces, des agriculteurs et entreprises de la commune. Le devis est de 5364€ ttc.

Impasse « Rue du Téléphone » Rignat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Mr Limon Bernard et Mme Bonnet Chantal ont donné leur accord pour céder une partie de leur parcelle respective, faisant l'objet d'une servitude de passage, (impasse perpendiculaire à la rue du Téléphone) et ainsi l'intégrer dans le domaine public, de manière à desservir les riverains de cette impasse par une emprise publique.

Hameau de Chiloup.

-Permis de construire en cours :

Les travaux relatifs au permis de construire de Mr Bouhot Jordan et Mr Darmedru Julien, Rue de la Combe du Geai à Chiloup ont commencés.

Un arrêté de circulation a été délivré à Mr Jordan Bouhot, pour interdire la circulation au droit des travaux. (Selon planning établi).

Monsieur le Maire a donné l'autorisation à Mr Darmedru, pour enlever l'ancien bac de la Fontaine, pendant la durée des travaux.

-Dépôt de matériaux sur la parcelle de René Darmedru :

Mr le Maire a donné l'autorisation à l'entreprise Fontenat d'apporter des matériaux sur la parcelle de René Darmedru à Chiloup. Les camions passeront à plein par le Chemin du Mollard et repartiront à vide par le Chemin des Montaines. Un constat de la voirie actuelle a été dressé en présence de Sébastien Boyer de la Communauté de Communes et Gilles Berger, afin que l'entreprise remette la chaussée en l'état après son passage.

-Assainissement de Chiloup : Un courrier a été fait aux habitants de Chiloup, par la Communauté de Communes, pour leur rappeler de ne pas jeter des lingettes dans le réseau d'assainissement collectif. En effet, l'entreprise Biajoux est intervenue récemment pour déboucher les canalisations qui étaient obstruées par un amas de lingettes ayant apparemment servies à des nettoyeurs de peinture.

Ecole de Bohas

Une contre-expertise a eu lieu le 04 mars à l'école, concernant les désordres constatés sur le carrelage de la cantine et sur la chaudière. La prochaine réunion d'expertise est fixée au 27 mai.

Consultation des listes d'émargement pendant le déroulement du Scrutin.

Lors du déroulement du scrutin pour les élections départementales, un électeur de la commune a d'autorité consulté la liste électorale pour rechercher si un autre électeur était venu voter. Monsieur le Maire fera une recherche spécifique sur ce sujet afin de déterminer l'attitude à adopter par les membres du bureau de vote en pareille circonstance.

Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.